



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E38690

VALABLE JUSQU'AU 19/01/2021



ÉDITÉ LE 16/01/2020

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/10/1990

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 06/11/1990
Capital : 45 900

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 379722804
Siren : 379 722 804 00034
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 0016288
Assurance Responsabilité Travaux :
SMA 1254000

Assurance Responsabilité Civile :
SMA 1254000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2019

Raison sociale : BORDEAUX DEMOLITION SERVICES BDS

11, RUE GAY LUSSAC
33700 MERIGNAC

Téléphone : 05 56 35 08 55 Fax : 05 56 35 28 46

Portable :

Responsabilité légale :
GUERLOU PIERRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.bds-groupe.com

E-mail : contact@bds-groupe.com

Effectif moyen : 96

Tranche de classification : EFF4

Chiffre d'affaires H.T. : 15 802 336

Tranche de classification : CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	37	06/11/2019
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 9
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.